

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Séance du 3 avril 2007

La séance est ouverte à 9 h 30 à l'hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Jacques Bravo, maire du 9^e arrondissement, et la vice-présidence de M. François Loyer, secrétaire général de la Commission du vieux Paris.

Assistent à la séance :

Michel Balard, Guy Bellargent, Florence Bourillon, Claire de Clermont-Tonnerre, Dominique Hervier, Pierre Housieaux, Maurice Laurent, Jean-Marc Léri, Hélène Macé de Lépinay, Olivier de Monicault, Alain Morell, Christian Prévost-Marcilhacy, Bernard Rouleau.

Excusés :

Dominique Alba, Béatrice de Andia, Pierre Casselle, Thierry de l'Épine, Caroline Mathieu, Thierry Paquot.

Ordre du Jour :

- Examen des permis de démolir reçus entre le 3 février et le 15 mars 2007
- Communication scientifique de M. Didier Bertrand : « La protection du patrimoine dans le Plan Local d'Urbanisme »
- Faisabilités, affaires diverses et suivis de vœux.

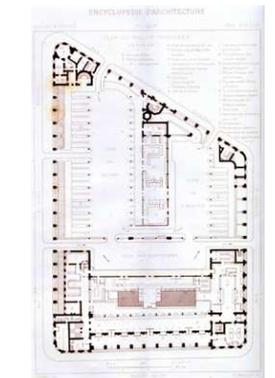
Crédits photographiques DHAAP : Marc Lelièvre, Pascal Saussereau, Christian Rapa

Informations

43-43 t rue Etienne Marcel, 46b-52 rue du Louvre, 57-65 rue Jean-Jacques Rousseau (1e arr.)



Inscrite au titre du Plan Local d'Urbanisme, la Poste du Louvre a été réalisée à partir de 1880 par l'architecte et théoricien de l'architecture Julien GAUDET. Soucieuse de l'avenir de cette imposante construction (comme de sa nécessaire transformation, due à d'importantes restructurations dans les modes de fonctionnement des centres de tri), la Poste a pris contact avec le Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris et le Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine. La visite du bâtiment a permis de souligner la qualité architecturale de ce bel édifice fonctionnel dont la structure métallique comporte au rez-de-chaussée des vastes halles couvertes d'une charpente métallique à voûtains de briques sur solives de fer, halles actuellement entresolées et que la Poste s'engage à restituer. Ont également été conservés les communs, écuries et remises pour les voitures à chevaux. Ces locaux n'ont pu être visités, mais il importera de les prendre en compte dans le diagnostic patrimonial.



En préalable, une étude est en cours qui permettra d'identifier l'intérêt historique et artistique du bâtiment. Pour orienter les projets à venir, elle devra être complétée par une analyse du potentiel patrimonial, à partir du relevé exhaustif des éléments subsistants.

1-3 rue des Innocents (1^e arr.)



Le DHAAP s'est rendu sur place et a effectué un reportage photographique de cet immeuble, qui a subi dernièrement un grave incendie. Il appartient à une illustre opération de lotissement, réalisée en 1670 pour le compte de la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois en bordure de l'ancien cimetière des Innocents. L'édifice, à ossature bois, avait conservé son escalier à limon à la française et garde-corps en fer d'origine. Malheureusement, l'incendie en a gravement atteint les éléments de charpenterie et de serrurerie. Le DHAAP reste néanmoins attentif à l'avenir de ce bâtiment.



Démolitions totales sans intérêt patrimonial

1-2 cour de la Grâce de Dieu, 129-131 rue du Faubourg du Temple (10^e arr.)



A l'intérieur de la parcelle, il est prévu de démolir un bâtiment en béton construit dans les années 1950-60, surélevé par la suite. Sa disparition permettra la création d'un espace vert.



35 rue de Domrémy (13^e arr.)



Le bâti hétérogène est formé d'une boutique à rez-de-chaussée, surmontée de deux adjonctions d'un étage disposées en retrait et adossées aux mitoyens. De médiocre qualité, cet ensemble sera démolé pour la construction d'une habitation.

32 rue Boileau (16^e arr.)



Ce bâtiment d'un étage, fortement remanié et dénaturé, aujourd'hui à usage de bureaux et de garage, sera remplacé lui aussi par un immeuble d'habitation.

7B rue de Musset (16^e arr.)



La construction à ossature bois et remplissage de brique, datant probablement du début du XX^e siècle, a été épaissie et surélevée plusieurs fois déjà au point d'en être devenue méconnaissable. Le projet de reconstruction conservera l'implantation sur la parcelle, ainsi que la volumétrie du bâtiment actuel.

6-10 sente à Bigot (19^e arr.)



Construits en 1956, les deux bâtiments de plain-pied, en béton et brique, à usage de bureaux et de réserves sont d'un faible intérêt.

6B rue d'Annam (20^e arr.)



Adossée à un grand immeuble des années 1970, cette petite maison à un étage datant des années 1930 (voire des années 1950) est promise à la démolition pour être remplacée par un immeuble de logements. Inscrit dans un contexte urbain particulièrement défavorable, le bâtiment ne mérite pas d'être conservé.

Démolitions totales ayant un intérêt patrimonial

84 avenue de Flandre, 13-15 rue Duvergier (19^e arr.)



L'actuel projet, dans le cadre d'une opération immobilière de logement, envisage une démolition totale. Le bâtiment sur rue est de souche ancienne : il date des années 1780-1810 et appartient à l'ancien village de La Villette. Ont été conservés un élégant



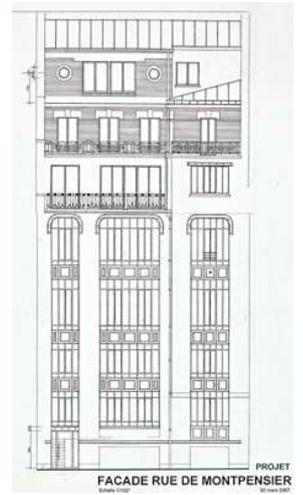
pignon à fronton (orné d'une couronne de laurier enrubanné) et des consoles à pommes de pin formant l'appui des baies, ornées de fontes décoratives, ainsi qu'un escalier intérieur dont le limon est à la française. Au cours des XIX^e et XX^e siècles, le bâtiment a été épaissi puis agrandi par une aile en retour. Ces adjonctions sont d'un faible intérêt. En revanche, il serait dommage de perdre le bâtiment sur rue, témoignage rare dans ce quartier de l'urbanisation des faubourgs à partir de l'époque révolutionnaire.



La Commission a formé un vœu en faveur de la conservation et la mise en valeur du corps de bâtiment datant probablement de la fin du XVIII^e siècle dans le cadre d'un projet global de réaménagement de la parcelle.

Faisabilités

24 rue Richelieu (1^{er} arr.)

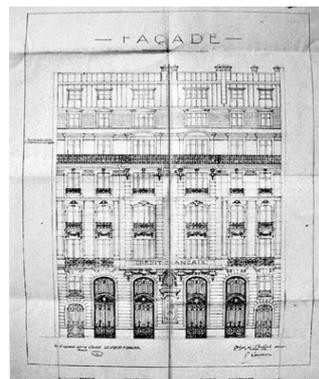
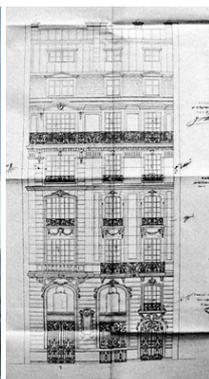


Protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme, l'immeuble remonte au XVIII^e siècle. Remanié sous la Monarchie de Juillet, il a subi une nouvelle campagne de travaux dans les années 1910 (notamment le soubassement de la façade principale, mais aussi un corps de bâtiment qui occupe l'emplacement de l'ancienne cour donnant sur la rue Montpensier). Il est envisagé d'implanter un ascenseur à côté de l'escalier (celui-ci a conservé son limon d'origine, à la française) ainsi que de redessiner la façade côté rue Montpensier. Compte tenu de la complexité du bâti, il serait souhaitable d'identifier les éléments subsistants avant d'engager tout projet - surtout, dans un style d'imitation, qui ne fera que rendre plus compliquée la distinction des parties authentiques et des interventions nouvelles.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une étude historique et patrimoniale avant tout projet d'intervention sur cet immeuble protégé au titre du PLU.

52-54 rue de Chateaudun (9^e arr.)

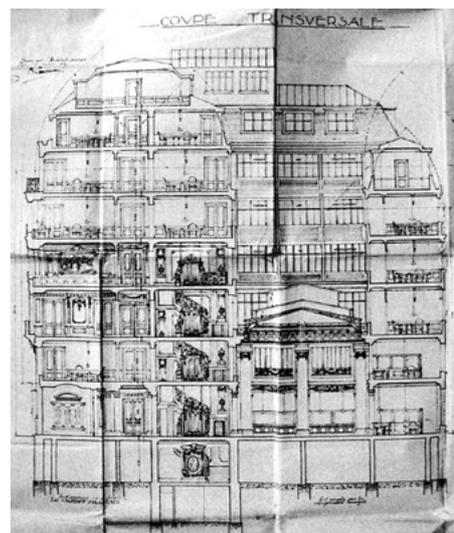


Au n° 52, un immeuble de rapport post-haussmannien a été construit en 1898 par l'architecte Gustave Lauzanne pour MM. Allard père et fils,

négociants. Au n° 54, le même architecte construira, en 1912, un deuxième immeuble (cette fois, pour la banque « Le Crédit Français ») et il le réunira au n° 52 dont il constitue aujourd'hui le pendant. Au rez-de-chaussée de la cour commune est alors créée une salle des guichets, composée d'une ordonnance majestueuse éclairée par une verrière zénithale. Toutefois, les façades sur cour du 54 sont construites en pan de fer, alors que celles du 52, destiné au logement, étaient en maçonnerie enduite. En 1939, la verrière d'origine est remplacée par une voûte en béton translucide.



Des travaux de réaménagement sont aujourd'hui prévus pour installer des bureaux. Il est proposé de remplacer la voûte en béton translucide par une verrière transparente, dans l'esprit de celle d'origine, ainsi que de démolir les façades sur cour, afin de d'harmoniser les deux parties en vis-à-vis. Si la réfection d'une verrière plus aérienne est acceptable, la recomposition des façades sur la cour aurait pour conséquence d'effacer la soudure entre l'immeuble de rapport d'origine et les bureaux de la banque, soudure constitutive de l'histoire du bâtiment et typique de la réflexion de l'époque sur le rapport entre structure et programme. Le Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris a entamé un dialogue avec l'architecte, afin d'obtenir la conservation de ces façades intérieures, par ailleurs en excellent état.



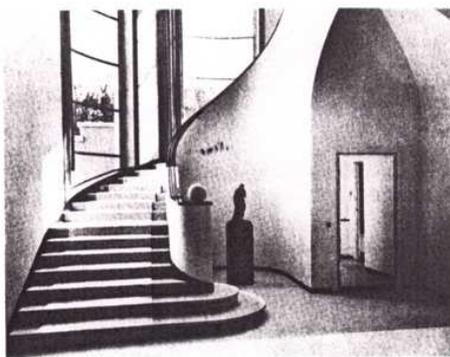
18 rue Alfred-Dehodencq (16^e arr.)



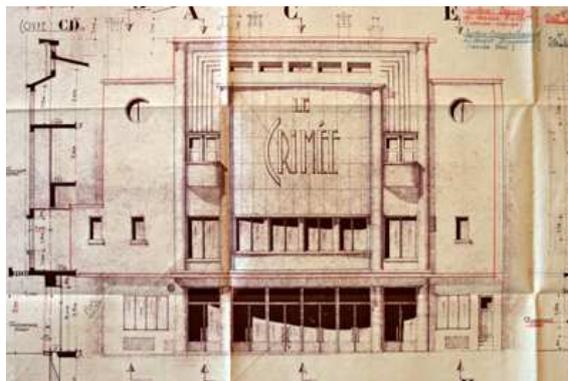
L'ancien hôtel Bernard Reichenbach a été conçu en 1930 et réalisé en 1932 par l'architecte, décorateur et paysagiste Jean-Charles Moreux, en collaboration avec Bolette Natanson, fille d'Alexandre Natanson, fondateur de la *Revue Blanche*. Très proche d'André Lurçat, Jean-Charles Moreux, qui adhéra à l'Union des Artistes Modernes en 1930, fait partie des architectes de premier plan de sa génération. Il a travaillé pour des commanditaires aussi prestigieux que Robert de Rothschild, Jacques Doucet, Charles de Noailles. Il a également dessiné de nombreux jardins publics (seul ou avec les frères Véra) - dont le square René Le Gall (13^e arr.), réalisé en 1934-1938 et aujourd'hui inscrit au titre des Monuments Historiques. Nommé architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, il sera chargé du réaménagement de la galerie Médicis du Louvre. Son œuvre, que l'on qualifie aujourd'hui volontiers de « modernisme classique », a été distinguée par l'exposition monographique que lui a consacré l'Institut Français d'Architecture. Suite à un incendie survenu il y a une quinzaine d'années, l'ancien hôtel Reichenbach, actuellement inoccupé, est laissé à l'abandon. Malgré son état de dégradation, il a conservé sa distribution d'origine et son bel escalier monumental. Est demandée sa démolition totale, ainsi que celle d'un bâtiment mitoyen traité dans le même style. Une telle proposition constitue une erreur d'autant plus grande que la restauration de l'édifice est tout à fait réalisable. L'ambassade propriétaire des lieux s'honorerait de contribuer, par un geste de mécénat, à la mise en valeur du patrimoine parisien de l'architecture moderne du XX^e

siècle, dont la réputation est internationale. L'occasion lui est donnée de manifester ainsi publiquement son intérêt pour un monument de l'art français.

La Commission a formé un vœu en faveur d'une inscription du bâtiment sur la liste supplémentaire des bâtiments à protéger dans le PLU pour cet hôtel particulier construit en 1930 pour Bernard Reichenbach par l'architecte, décorateur et paysagiste Jean-Charles Moreux, en collaboration avec Bolette Natanson. La commission a également formé un vœu en faveur d'une étude historique et patrimoniale en vue d'une restauration attentive et de la remise en valeur de cet exceptionnel ensemble dans un style « moderne classique » caractéristique de ce quartier de Paris.

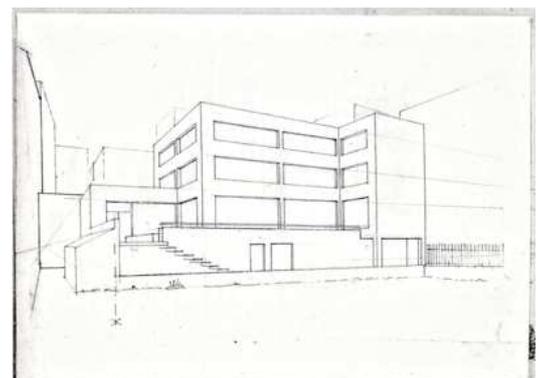
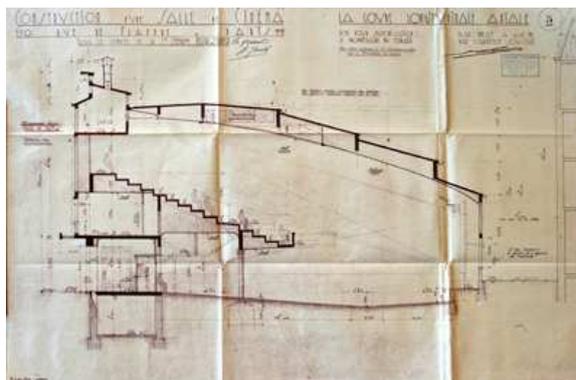


108bis avenue de Flandre (19^e arr.)



Protégé au titre du PLU, ce bâtiment a été conçu en 1939 par l'architecte Lucien Thomas. Il abritait le cinéma « Le Crimée »,

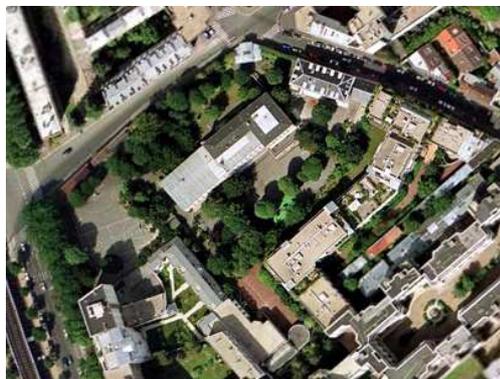
encore en activité dans les années 1980. Composé d'une grande salle à balcon de 1.100 places (recoupée dans les années 1960), c'était l'un des deux cinémas de quartier de la rue de Flandre. Un projet de démolition partielle du bâtiment, avec conservation de la façade, est aujourd'hui présenté pour une reconversion en bureaux. Cette proposition caractéristique du « façadisme » est peu appréciée par la Commission, qui rappelle que la démolition d'un bâtiment inscrit au titre du Plan Local d'Urbanisme est proscrite par les dispositions des textes réglementaires, sauf cas de force majeure. La Commission constate néanmoins que, si la qualité d'« image » de la façade sur l'avenue est indéniable (dans une écriture caractéristique des années 1930), les façades latérale et postérieure sont traitées de manière très pauvre. De plus, les aménagements intérieurs d'origine ont disparu, hormis quelques escaliers en carreaux cassés. La conservation de l'ensemble est donc problématique. Comme l'ont souligné certains membres de la Commission, on peut néanmoins regretter la disparition d'un édifice, « lieu de mémoire » à l'échelle du quartier ou de l'arrondissement, alors qu'il aurait pu être réinvesti à des fins culturelles plus en cohérence avec le programme d'origine.



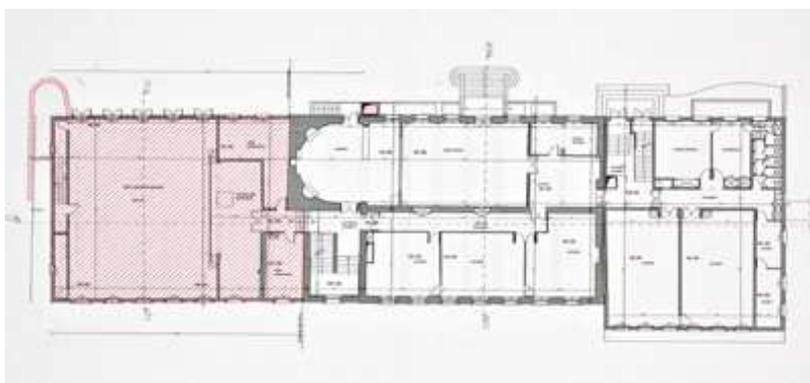
Démolitions partielles

130-136 boulevard Auguste Blanqui, 155-161 rue Léon-Maurice Nordmann, 63-75 rue de la Santé (13^e arr.)

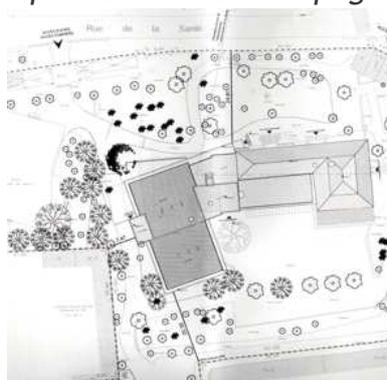
SHON à démolir : 1045m²



Ce pensionnat pour enfants pauvres, d'une écriture néo-classique austère, a été construit en 1852 par les Fidèles Compagnes de Jésus dans un vaste parc à l'anglaise. Il a été agrandi en 1955, dans sa partie sud, pour la création de deux gymnases, de locaux techniques et de cinq salles de classe. En 1978 lui a été adjointe une nouvelle aile, située au nord du bâtiment principal. On propose la démolition de ce dernier bâtiment qui ne présente pas d'intérêt en lui-même, mais qui a le mérite de constituer une architecture d'accompagnement relativement discrète. Le projet de la nouvelle construction, en adossement du bâtiment principal, s'inscrit volontairement en rupture avec la composition architecturale et paysagère du site. S'il était réalisé, il détruirait de manière irréversible la cohérence de l'ensemble. L'ampleur du projet incline également à la prudence sur le plan archéologique, le site pouvant se révéler riche de vestiges antiques. La Commission juge donc plus prudent, ne serait-ce que pour préserver l'indéniable qualité des lieux, de chercher à tirer parti de la construction d'origine plutôt que de chercher à se confronter avec elle.



La Commission du vieux Paris a recommandé une meilleure implantation du projet de reconstruction et d'extension dans le site paysager particulièrement préservé du pensionnat construit en 1852 pour les enfants pauvres par les Fidèles Compagnes de Jésus.



Restructurations lourdes

267-269B rue Saint-Jacques (5^e arr.)

SHON à démolir : 376m²



Evoqué par André Hallays lors d'une séance de la Commission en 1902 (voir les procès-verbaux de la CVP), cet ensemble - aujourd'hui protégé au titre du PLU et inscrit au titre des Monuments Historiques - abritait l'ancien prieuré des Bénédictins anglais. Ils s'y installèrent en 1640, dans une maison appartenant aux Feuillantines - peut-être l'une des maisons d'origine ancienne qui font l'objet de l'actuelle demande. En 1674, sont édifiés une chapelle (consacrée en 1677 sous le vocable de Saint Edmond, roi d'Angleterre), ainsi que des bâtiments conventuels. Puis un nouveau corps de logis, de style Régence ou Louis XV, est construit en retour sur le

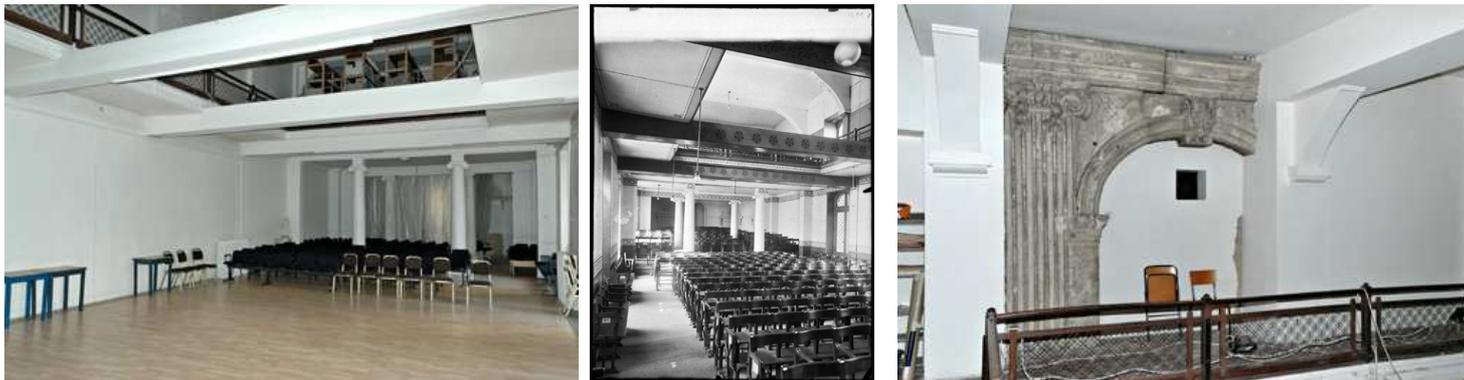


jardin : il comprend un très bel escalier ainsi qu'un beau salon - qui date, lui, des années 1760-1770. A la même époque, la chapelle est restaurée (vers 1770, selon Thiéry, *Le Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*). L'ensemble a été loué pendant le XIX^e siècle à des établissements scolaires. Le volume de la chapelle a alors été divisé en dortoirs, ce dont on peut encore lire quelques traces (décor du mur de chevet, chapiteaux). A partir de 1896, le bâtiment abritera l'illustre « Schola Cantorum », « *Université de musique à la fois classique et chrétienne* », fondée par Alexandre Guilmant, Vincent d'Indy et Charles Bordes. Les aménagements faits à cette époque n'ont pas prétendu revenir à l'état initial disparu, mais ils se sont attachés à le révéler par le dégagement partiel des planchers de l'ancienne chapelle, transformant l'entresollement en une mezzanine (dont le décor peint est malheureusement aujourd'hui recouvert).



La campagne de travaux du début du XVIII^e siècle a été attribuée par Michel Gallet à Claude-Louis Daviler (mort en 1754) - pour l'instant sans

preuves, faute d'une véritable étude du bâtiment. Une telle attribution signale le caractère exceptionnel de l'ensemble, nonobstant les transformations qu'il a subies.



Aujourd'hui, l'un des corps de bâtiment sur le jardin (probablement deux maisons anciennes réunies), construction à structure en bois remontant à la fin du XVIIe siècle ou au début du XVIIIe siècle, subit d'importants désordres structurels dans les planchers. Une intervention trop lourde, inadéquate dans un bâtiment de ce type, risquerait d'être encore plus destructrice que les consolidations existantes - en particulier, pour l'escalier de bois, datant du XVIIIe siècle, qui est adossé au corps de bâtiment concerné par les désordres actuels.

La Commission a formé un vœu en faveur d'une étude historique et patrimoniale afin de dater avec certitude les différentes campagnes de travaux de ce bâtiment complexe abritant la Schola Cantorum. Cet ensemble, qui avait appartenu aux Feuillantines et où s'installa en 1640 un prieuré de Bénédictins anglais, fut transformé en 1674, par la construction d'une vaste chapelle et de bâtiments conventuels (restaurés dans la seconde moitié du XVIIIe siècle). L'élégante construction du corps de logis en retour sur jardin est attribuée à Claude Louis Daviler. Inscrit au titre des Monuments Historiques et protégé au titre du PLU, l'édifice doit faire l'objet d'importants travaux de consolidation. Il est insuffisamment connu et étudié pour que ces travaux soient engagés dans le respect de sa complexité au plan historique et artistique.

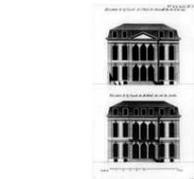
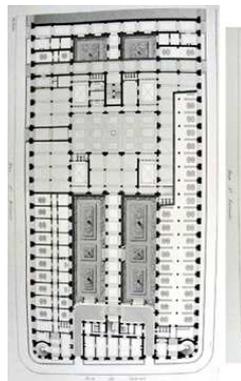
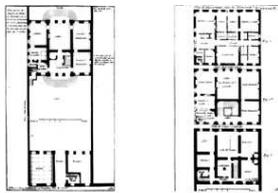


1-11-13 rue Saint-Jean-Baptiste de la Salle, 2-8 rue Saint-Romain, 111-117 rue de Sèvres (6^e arr.)

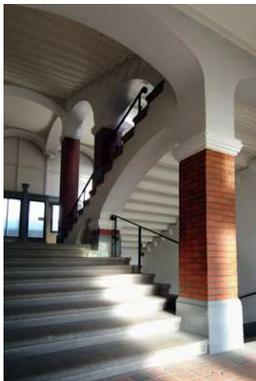
SHON à démolir : 8 197m²



Inscrit au titre du PLU et des Monuments Historiques, cet ensemble comporte deux parties distinctes : d'une part l'hôtel de Choiseul-Praslin, construit par l'expert-entrepreneur Sulpice Gaubier pour la comtesse de Choiseul en 1729-1732 (fortement remanié au XIX^e siècle) ; d'autre part, la Caisse nationale d'Epargne : créée en 1881 au 103 rue de Grenelle, elle s'installera à la fin du XIX^e siècle le long de la rue de Sèvres, dans un bâtiment en mitoyenneté avec l'hôtel Choiseul-Praslin. Le nouvel édifice, dans la veine rationaliste française, a été réalisé de 1887 à 1890 par



Jean-Marie Bousard (1844-1923, élève de Paccard à l'EBA, directeur du *Moniteur des Architectes*, directeur des services d'architecture de l'administration des postes depuis 1872). Plusieurs campagnes d'agrandissements ont été effectuées par la suite : en 1908-1912, sur la rue Barouillère ; en 1936-1937, au 8 rue Saint Romain (par Léon Azéma, architecte de l'administration des postes) ; en 1941-1954, sur la rue Saint Jean baptiste de la Salle ; puis en 1977-1978, sur



la rue de Sèvres (par André Châtelin, architecte des Bâtiments civils et Palais nationaux).



L'actuel projet prévoit l'installation de la Banque Postale, l'hôtel Choiseul étant intégré au projet. A cette occasion a été réalisée une étude historique et patrimoniale. Les architectes de l'opération, Chaix et Morel, proposent un parti relativement cohérent de mise en valeur des « espaces majeurs » de la Caisse nationale d'Épargne - en particulier, la grande salle à

verrière des guichets - ainsi que de l'hôtel Choiseul-Praslin. La Commission insiste néanmoins sur la nécessité d'une meilleure prise en compte du site dans le volume et l'écriture architecturale du projet, qu'elle juge peu en rapport avec le contexte urbain et paysager de la rue de Sèvres.

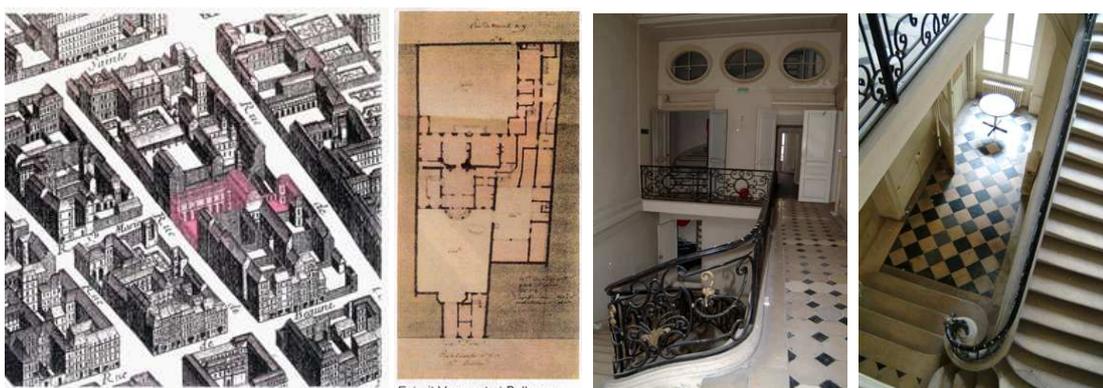
La Commission a formé un vœu en faveur d'un projet architectural en rapport avec le caractère de la rue de Sèvres.



19 rue de Verneuil, 24 rue de l'Université (7^e arr.)



L'hôtel de Sénecterre, faubourg Saint-Germain, se situe dans le périmètre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7^e arrondissement, et il est également inscrit au titre des Monuments Historiques. Construit pour lui-même en 1685 par Thomas Gobert, architecte des bâtiments du Roi, cet hôtel a été remanié une première fois en 1752 (travaux intérieurs et de décoration). En 1772, une nouvelle campagne porte sur le corps de bâtiment principal, notamment par la création d'un beau portique semi-circulaire d'ordre ionique. Enfin, en 1836, est effectuée (par l'architecte Moitié) une modification importante du corps de bâtiment sur rue, la réunion de deux pavillons d'entrée formant désormais un immeuble de logement. L'édifice, qui abrita le Ministère du commerce et de l'artisanat, va être restructuré en bureaux. L'actuel projet de démolition porte sur le bâtiment sur rue, façade et intérieurs. Il inclut notamment l'installation en façade d'une porte de garage sous tenture (l'appareillage de pierre étant replaqué sur une huisserie basculante) et celle d'un monte-voiture - ceci pour la création d'un parking souterrain de deux niveaux. Il prévoit également la création d'une salle de conférences en sous-sol, salle dont l'éclairage serait assuré par des verrières zénithales percées à même le sol de la cour. De telles démolitions dénatureraient totalement le bâtiment sur rue ainsi que la cour d'honneur. C'est pourquoi une autre solution doit être envisagée.



La Commission a formé un vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse de l'ancien Hôtel de Sénectère, (précédemment Siège du Ministère du commerce et de l'artisanat), inscrit au titre des Monuments Historiques. La commission s'est opposée à l'évènement de la façade du bâtiment sur rue (construit en 1836 par l'architecte Moitié pour le baron Nougarede de Fayet) pour la mise en place d'un parc de stationnement ainsi qu'à la création sous la cour d'un sous-sol densifiant inutilement l'édifice et imposant des dispositifs d'éclairage de l'étage souterrain particulièrement destructeurs. A cette occasion, elle a souligné l'intérêt de cet ensemble

7 rue d' Astorg (7^e arr.)

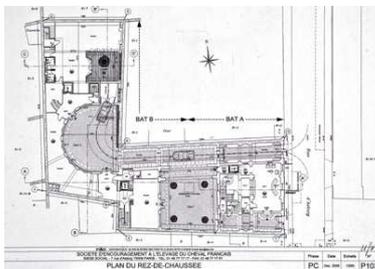
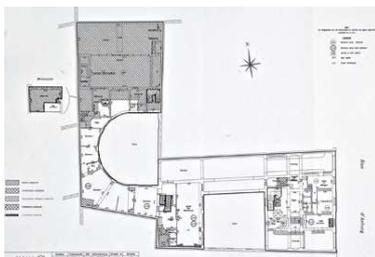
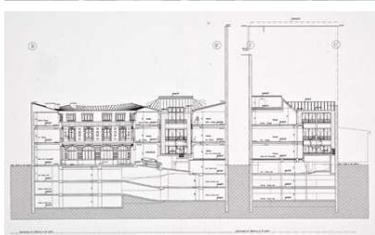
SHON à démolir : 357m²



L'édifice, actuellement propriété de la Société d'encouragement à l'élevage du cheval français, n'est que peu documenté. Les recherches réalisées par le Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris ont

permis d'apporter des informations qu'il conviendrait d'approfondir. Les archives cadastrales signalent qu'en 1880 la parcelle appartenait au comte de Greffuhle. Une construction y fut alors réalisée par l'architecte Paul Ernest Sanson (1836-1918, élève de Gilbert, Diet et Questel), auteur de nombreux hôtels particuliers de prestige dans Paris. En 1901, le comte de Greffuhle possède toujours le terrain mais l'immeuble appartient à la

Compagnie des Chemins de fer de Bône-Guelma - tandis que le comte de Greffuhle est indiqué comme habitant en face, au 4 rue d'Astorg. On peut supposer que les importantes écuries et remises en style Louis XIII, de plan semi-circulaire, encore existantes au 7 rue d'Astorg sont celles de l'hôtel particulier du comte de Greffuhle, situé juste en face. En 1905, ces communs sont surélevés d'un deuxième étage. Transformés de nos jours en bureaux, ils ont été cloisonnés, mais la structure et la distribution d'origine sont toujours en place et mériteraient d'être mis en valeur. D'importantes démolitions sont actuellement prévues pour réaliser un parking de 40 places destiné à des gros véhicules type 4x4. Un permis de démolir avait été déposé et accordé en 2004 ; mais le permis a dû être redéposé, en raison de démolitions trop importantes. Le pétitionnaire souhaite maintenant bénéficier d'un simple permis modificatif, pour que cette opération soit autorisée.

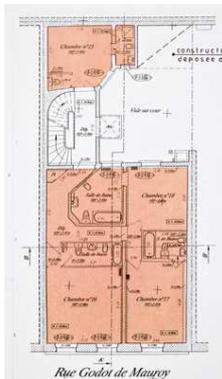


La Commission a formé un vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse de l'architecture des anciens communs construits vers 1880 sur une parcelle appartenant au comte de Greffuhle par l'architecte Paul Ernest Sanson, puis surélevés en 1905.



11B rue Godot de Mauroy (9^e arr.)

SHON à démolir : 416m²



Dans cet immeuble du XIX^e siècle, à usage d'hôtel, tous les planchers ont été démolis puis reconstruits sans autorisation. La distribution intérieure en a été bouleversée et les parties authentiques du bâtiment se réduisent aujourd'hui à la façade.

La Commission a protesté contre les travaux de réfection des planchers effectués sans autorisation.

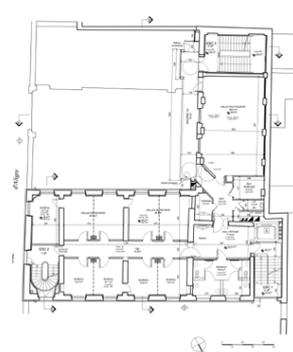
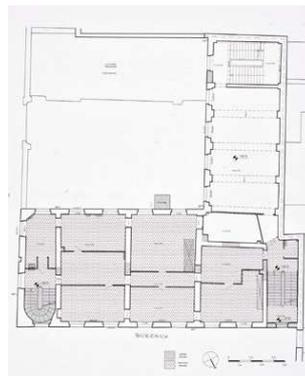
3-5 rue d'Aligre, 6 rue de Cotte (12^e arr.)

SHON à démolir : 984m²

Piloté par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris, le projet porte sur la création de la « Maison des ensembles » (associations) de l'arrondissement, construction réutilisant une partie du bâti existant. L'édifice, actuellement inscrit au titre du PLU, avait fait l'objet d'une présentation historique devant la CVP le 4 décembre 2001 : il est situé à l'emplacement de l'hôtel de Gournay (ou du Bel Air) construit au XVIII^e siècle.



Il est d'ailleurs représenté sur l'atlas de censive de Saint-Antoine, levé en 1765, comme sur le plan de Jaillot. L'hôtel a été partiellement détruit lors de l'ouverture de la rue d'Aligre, en 1779. A son emplacement s'installera vers 1880 une école primaire, qui ne laissera quasiment plus aucune trace du bâti ancien. L'édifice n'a plus guère d'intérêt patrimonial - si ce n'est son implantation, conservée dans le cadre de l'actuel projet. Pour lever toute ambiguïté, il serait souhaitable de le retirer des protections dont il bénéficie dans le cadre d'une future révision du PLU.



11 avenue du Tremblay (12^e arr.)

SHON à démolir : 4 111m²

L'Institut national du Sport et de l'Education physique a engagé la rénovation de son site, lancée en avril 2004 par le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Un plan directeur a été soumis à la Commission régionale du Patrimoine et des Sites en 2005, suivi du lancement du concours (obtenu



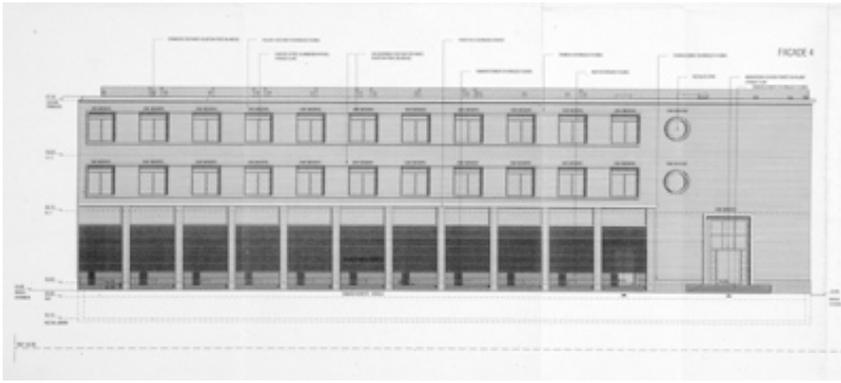
par le groupe GTM) : il a abouti à la démolition de la zone Sud (présentée fin 2006 devant la Commission du vieux Paris), pour la création d'un nouveau pôle sportif. Aujourd'hui est présentée la réhabilitation de la zone Nord, destinée à regrouper les activités d'hébergement, de restauration, de formation et de recherche, ainsi que le pôle médical et l'administration.

Le projet touche un ensemble de bâtiments construits en béton et brique : conçus en 1936-37,



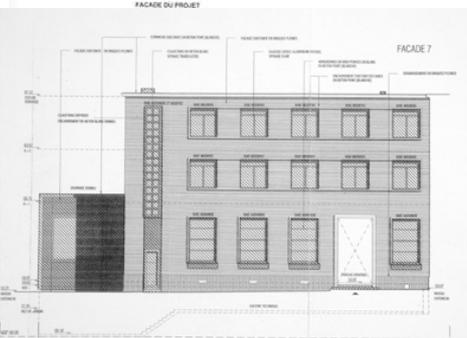
ils ont été commencés en 1941 et achevés en 1946, par les architectes Cuzol, Berthelot et Bovet. Une intervention importante est envisagée, sur les deux bâtiments centraux qui forment l'axe de la composition. Est projetée en effet la

démolition du portique et du patio central, pourtant de grande qualité et d'une écriture caractéristique de la fin des années trente - dans un esprit proche de bâtiments aussi significatifs qu'avaient pu l'être le pavillon de la Belgique, par Henry van de Velde, ou celui de l'Île-de-France, par Jean de Mailly, à l'Exposition de 1937. L'ambition est de relier les bâtiments au moyen d'un *salon de détente* dans des « boîtes vitrées » qui occuperaient l'emplacement des portiques et du patio, comme de rendre les bâtiments accessibles aux handicapés. Un tel projet ne se soucie guère de l'éventuel intérêt patrimonial des constructions existantes. Ainsi, il est prévu de créer des « portes monumentales » afin de signaler les nouvelles fonctions des bâtiments - ce qui imposera la suppression des oculi, pourtant caractéristiques de l'écriture du

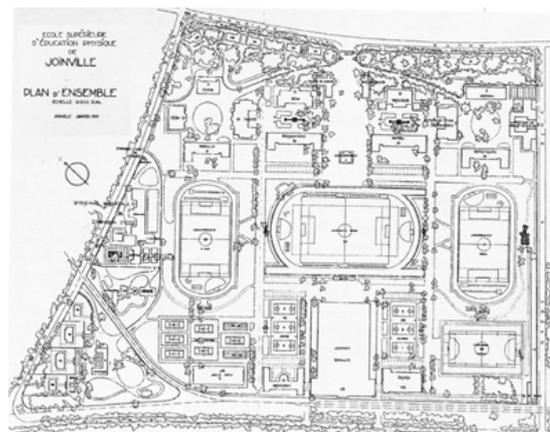
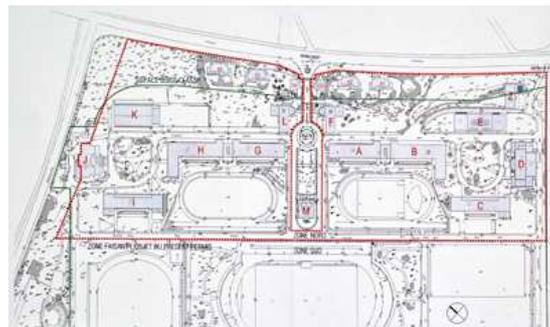


projet d'origine. Irréversible sur le plan patrimonial, une telle intervention dénaturerait sans raison le parti architectural de l'édifice. Dans le détail, les escaliers d'origine seront certes conservés, mais les menuiseries en bois à guillotine (dont il ne reste que quelques exemples) seront toutes remplacées par des grands châssis en bois et aluminium.

D'une facture plus sommaire, le gymnase (construit un plus tard, dans les années 1950-60) sera transformé en restaurant - son ossature en béton étant conservée. Enfin, certaines allèges de fenêtres des bâtiments latéraux seront abaissées pour leur mise aux normes handicapés, ce qui pose nettement moins de problèmes.



La Commission a formé un vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse de l'écriture architecturale de cet ensemble conçu pour l'Institut National Supérieur d'Education Physique à la fin des années trente par les architectes Cuzol, Berthelot et Bovet et achevé en 1946-1947. Elle a demandé notamment la conservation des oculi ainsi que des élégants portiques à patio des deux bâtiments centraux.

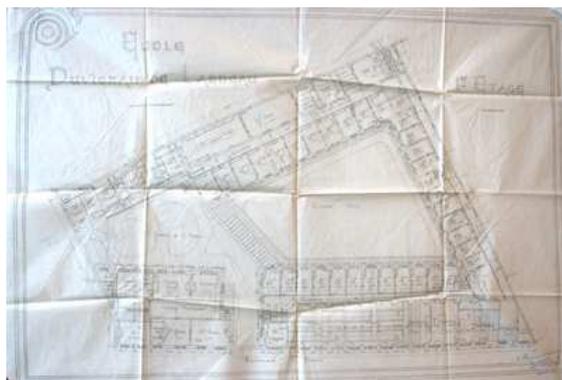


69B-71 boulevard Pereire (17^e arr.)

SHON à démolir : 2 164m²

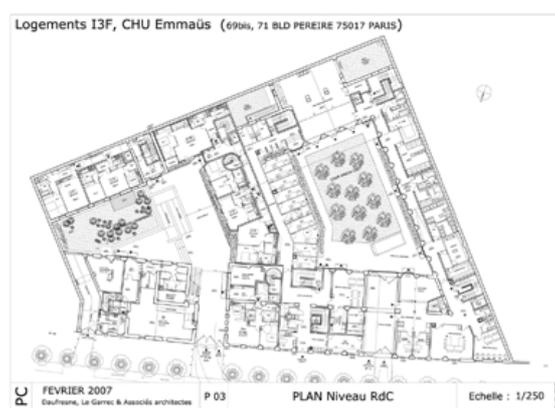
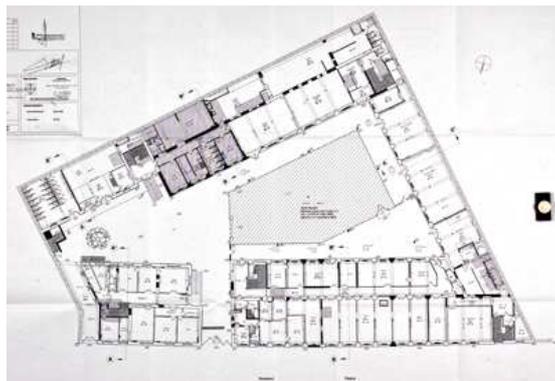
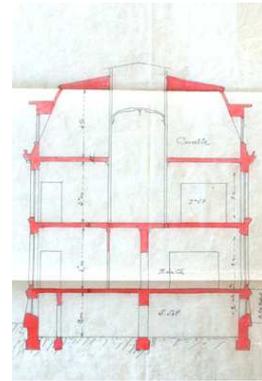
Sur cette vaste parcelle se trouve un ensemble de bâtiments disposés en U autour d'une cour. Ils avaient été initialement construits, en 1901, par l'architecte Pillon pour le cours privé Duvignau de Lanneau - spécialisé dans la préparation à l'Ecole Polytechnique et à l'Ecole Centrale. L'ensemble est accompagné par une maison de maître en meulière, ornée en façade de décors en céramique dans le goût Art Nouveau. Elle comprenait, il y a quelques années encore, des intérieurs soignés (parquets, cheminées, moulures, escalier monumental en bois de style Henri II donnant sur une vaste galerie en double hauteur), mais ceux-ci ont été en partie vandalisés. Face à la maison de maître, un bâtiment en pan de fer a été construit en 1921 pour le Ministère des Régions libérées qui occupa l'ensemble des bâtiments. Les locaux sont aujourd'hui affectés à un centre d'hébergement d'urgence géré par la communauté d'Emmaüs.

Un projet d'installation de logements sociaux et de réaménagement du centre d'hébergement est envisagé sur ce site. Il prévoit de scinder en deux la parcelle, en créant une aile en retour qui fermera la cour autour du bâtiment en U. L'ancien hôtel particulier et le bâtiment en pan de fer seront destinés au programme de logements, tandis que le bâtiment en U sera affecté au centre Emmaüs. Dans ce cadre, les escaliers seront systématiquement démolis dans tous les bâtiments, ainsi qu'une partie des planchers de l'aile donnant sur la rue, afin de créer un niveau intermédiaire entre les deux déjà existants.



La Commission a regretté que l'adoption d'un programme trop dense (centre d'hébergement et logement sociaux) n'aboutisse pas aux choix patrimoniaux raisonnés qu'aurait pu favoriser un diagnostic historique et patrimonial préalable pour cet ensemble construit en 1901 par l'architecte J. Pillon et destiné à l'école Duvignau de Lanneau.

Elle a déploré que soient conservées pour des raisons qui n'ont rien de patrimonial, des façades d'un intérêt limité, tandis que le bâtiment le plus remarquable était durement transformé pour l'adapter à un nouveau programme, selon des normes peu appropriées à sa conservation.

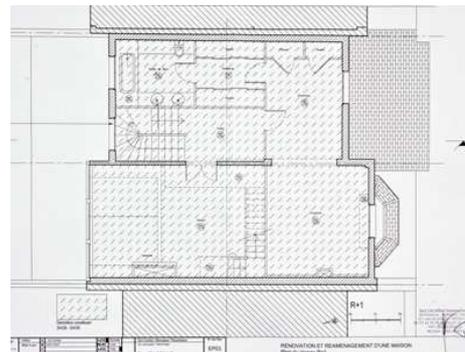


20 rue Cortot (18^e arr.)
SHON à démolir : 210m²

Lors de la visite effectuée par le Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris, il a été constaté que toutes les distributions et les planchers de cette villa des années 1920 avaient été démolis, avant même l'obtention des autorisations de démolir et de construire. Par ailleurs, le projet de transformation de la façade arrière paraît peu approprié au parti architectural initial de cette villa à l'écriture pittoresque.



La Commission a protesté contre les travaux effectués sans attendre les autorisations et a formé un vœu contre le projet de modification de la façade sur jardin.

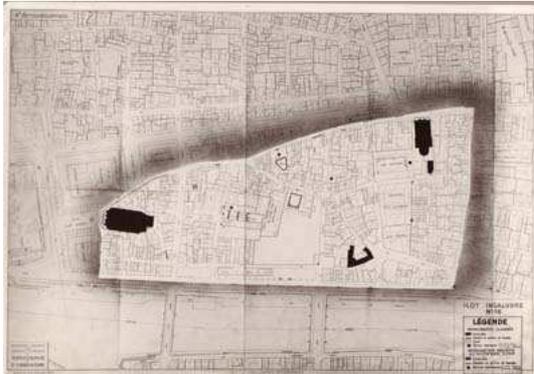


Modifications et adaptations du bâti

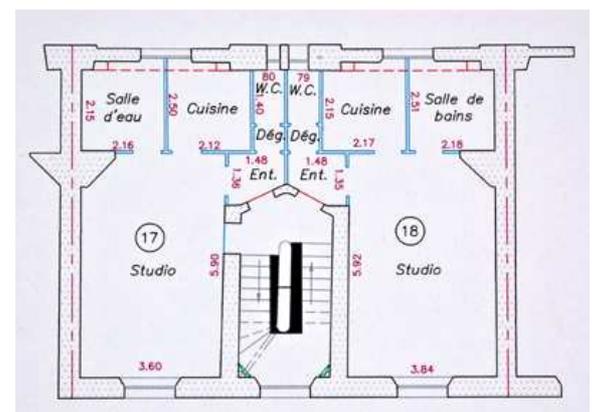
4-10 rue François Miron, 15-17 rue des Barres (4^e arr.)

SHON à démolir : 4m²

Cet ensemble ordonnancé, construit en 1733 par l'architecte Jacques Vinage, a conservé ses ferronneries de balcon (exécutées par le serrurier Baptiste Bouillot),



serrureries dont le motif évoque l'orme du parvis de Saint-Gervais. Le secteur avait pourtant été classé dès 1906 parmi les îlots insalubres (sous le nom d'îlot 16), décision confirmée en 1913 puis 1930. L'architecte Albert Laprade devait le sauver de la démolition en proposant une opération de curetage - sur le modèle initié à Edinbourg par Patrick Geddes, l'inventeur de la « chirurgie réparatrice » des centres anciens. Cette opération, conçue dès avant la seconde guerre mondiale avec le soutien d'Elie Debidour (à l'époque, vice-président de la Commission du vieux Paris), devait aboutir entre 1941 et 1947 à une réalisation d'autant plus exemplaire qu'elle concernait le logement social, dont elle démontrait la capacité à réinvestir les quartiers historiques sans en imposer la destruction. L'escalier, dont le limon est d'origine, a été restauré par Laprade, qui a rétabli la première volée de la rampe de ferronnerie en proposant une version simplifiée, discrète, de la composition d'origine - respectant ainsi les règles qu'édicteront plus tard la Charte de Venise, en matière d'authenticité des constructions et de lisibilité des interventions nouvelles. L'actuelle demande de démolition porte sur l'installation d'un ascenseur dans l'escalier - installation qui entraîne, faute d'un vide de cage suffisamment important, la démolition de son limon en bois à la française datant du XVIII^e siècle. Une autre solution doit être envisagée, afin de préserver cet escalier dont la structure est authentique et qui témoigne par ailleurs d'une attention toute particulière à la restauration des édifices anciens par la génération de l'entre-deux-guerres.



La Commission a formé un vœu contre le projet d'implantation d'un ascenseur dans la cage d'escalier à limon de bois à la française situé au 10 rue François Miron, ensemble construit en 1733 par Jaques Vinage et dont les ferronneries sont dues au serrurier Baptiste Bouillot. Cet ensemble bâti a été rénové avec soin entre 1941 et 1947 par Albert Laprade dans le cadre des politiques d'éradication de l'habitat insalubre (ancien îlot 16), cette rénovation intérieure ayant permis de maintenir l'essentiel des pièces de charpenterie des volées d'origine.

18-20 rue Fabert, 107 rue de l'Université (7^e arr.)

SHON à démolir : 1m²



On prévoit d'implanter un ascenseur dans l'escalier de cet immeuble de rapport de souche ancienne, remontant probablement au XVIII^e siècle. Le limon en bois de l'escalier à la française, avec sa rampe de ferronnerie (enrichie, sous le Second Empire, d'élégants décors stylisés), serait profondément entaillé, entraînant sa dénaturation irréversible.

La Commission a formé un vœu en faveur d'un meilleur choix d'implantation de l'ascenseur permettant la conservation de cet escalier ancien, dans cet immeuble dont l'origine remonte à la fin du XVIII^e siècle.

18 cours Albert ler, 1 rue Bayard (8^e arr.)

SHON à démolir : 9m²

Construit en 1886 dans le style Louis XIII par l'architecte Charles Mèwès (1858-1928, élève de Pascal à l'EBA, DPLG en 1885, architecte de l'hôtel Ritz en 1896), cet hôtel particulier du type de l'« hôtel-immeuble » a été réalisé pour Charles Ferry - qui s'y installa, en laissant les étages supérieurs à son frère Jules. La parcelle n'est que signalée - malgré son intérêt, l'édifice a fait l'objet d'une rénovation brutale il y a une vingtaine d'années. Le dossier étant parvenu incomplet au DHAAP, il n'a pas été possible d'organiser une visite permettant de juger des parties qui auraient pu survivre à cette transformation. Le dossier est donc reporté à la prochaine commission.



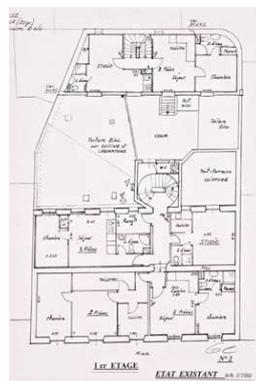
8 rue Antoine Chantin (14^e arr.)

SHON à démolir : 1m²

La demande porte sur l'installation d'un ascenseur dans le vide de cage de l'escalier principal de cet immeuble de la fin du XIX^e siècle. Lors du repérage photographique effectué par le Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris, il a été constaté que les travaux étaient déjà réalisés. La qualité de l'escalier d'origine n'est certes pas remarquable, mais la méthode qui consiste à faire les travaux sans autorisation est fortement désapprouvée par la Commission.



9 rue Daguerre (14^e arr.)



Sur cette parcelle signalée subsiste un bâtiment dont l'origine remonte sans doute à la fin du XVIII^e siècle ou au début du XIX^e siècle. Sous la Restauration ou au début de la Monarchie de Juillet, il a été épaissi vers l'arrière, surélevé de 2 niveaux et nanti d'une cage d'escalier hors œuvre intégrant les toilettes - selon une disposition dont l'origine est fort ancienne à Paris.

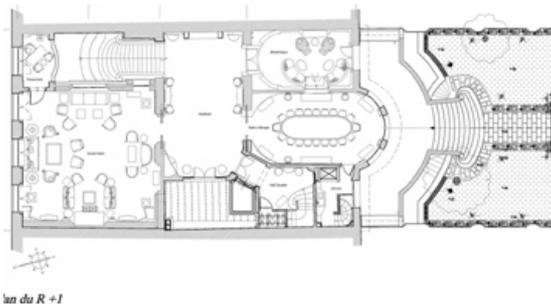
L'actuel projet porte sur l'extension du commerce au rez-de-chaussée et en sous-sol. Il prévoit une redistribution complète du bâtiment sur rue, entraînant la suppression du passage axial, la démolition des deux refends au rez-de-chaussée ainsi que la reprise de la première volée de l'escalier (il serait inversé pour rejoindre une entrée disposée latéralement). Des travaux ont déjà été effectués, semble-t-il sans autorisation : la totalité du plancher haut du rez-de-chaussée est neuve, en béton sur bacs acier, comme a pu le constater le Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris lors de sa visite.

La Commission a protesté contre les travaux effectués sans attendre les autorisations et a formé un vœu en faveur de la conservation de l'intégrité du dispositif de distribution, notamment l'escalier dans sa tour hors-œuvre.

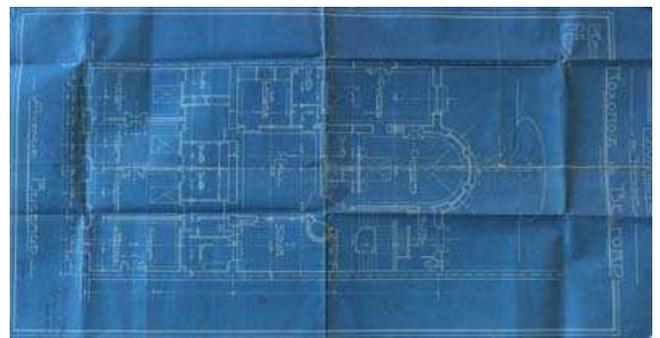
29 avenue Bugeaud (16^e arr.)

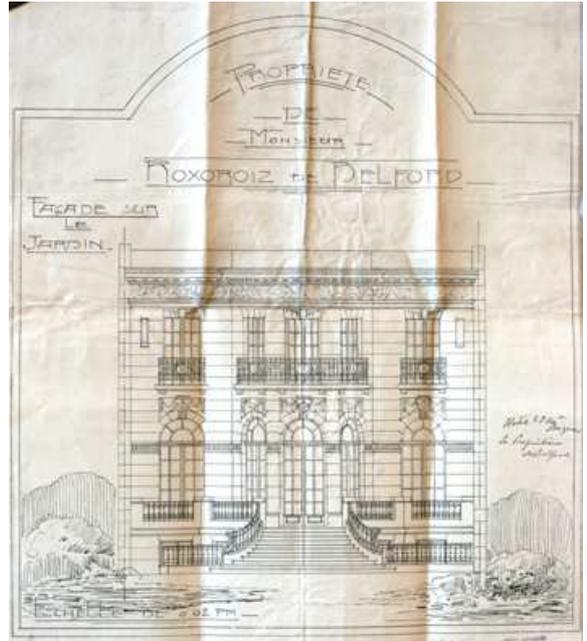


Cet hôtel particulier a été construit en 1911 pour M. Roxoroiz de Belford, par l'architecte André Arfvidson (connu pour les ateliers de la rue Campagne-Première, comme pour la First National City Bank des Champs-Élysées). Un escalier monumental relie le rez-de-chaussée au premier étage, qui a conservé tous ses décors (moultures, lambris, menuiseries, parquets) dans les pièces d'apparat : bibliothèque et salon sont dans un goût Louis XIV/Louis XVI typique de l'époque. Dans le cadre de l'actuel projet, est prévu un nouveau programme décoratif peu en rapport avec le parti d'origine : plafonds peints dans l'esprit du XVIII^e siècle italien, lambris dorés, sols en marbre polychrome. Au deuxième étage, la distribution d'origine et les décors, plus simples (on y remarque des traces de peintures au pochoir de style Directoire), seront également enrichis. Par ailleurs, les démolitions d'escaliers secondaires reliant le rez-de-chaussée au sous-sol ont été réalisées sans autorisation.



La Commission a protesté contre les travaux effectués sans autorisation et a formé un vœu en faveur d'une inscription du bâtiment sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés dans le PLU, pour cet hôtel particulier construit en 1911 pour Monsieur Roxoroid de Belford par l'illustre architecte André Arfvidson.





74B-74T rue Lauriston (16^e arr.)

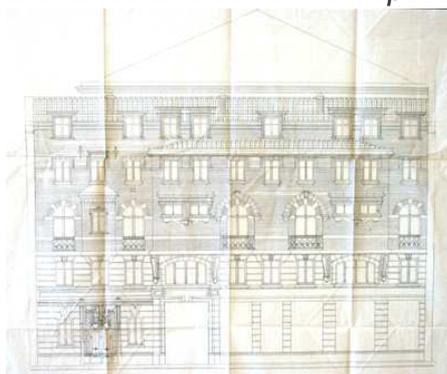
SHON à démolir : 21m²



Cet immeuble renferme deux courts de jeu de paume, construits en 1907-1908 par l'architecte Juste Vieux, à la suite de la fermeture de la salle des Tuileries (qui devait être transformée en musée). L'édifice comprend également un garage au rez-de-chaussée et en sous-sol. Ce programme mixte sera repris dans les années 1920, pour l'installation de

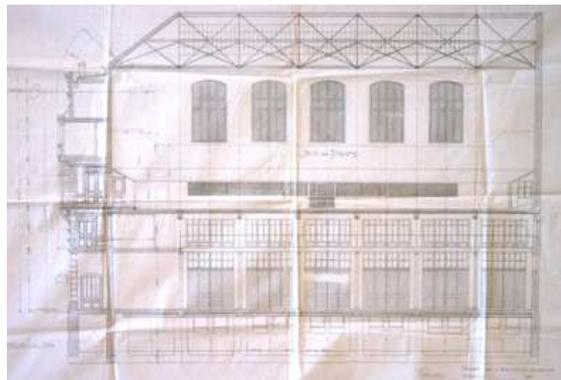
courts de tennis ou de trinquet argentin, disposés dans les étages supérieurs de garages automobiles à Paris. L'immeuble de la rue Lauriston apparaît, de ce point de vue, comme fondateur d'une typologie nouvelle considérée aujourd'hui comme emblématique du début du mouvement moderne. Seules les deux salles de jeu de paume sont aujourd'hui protégées au titre du PLU. L'actuelle demande porte sur les parties en sous-sol, rez-de-chaussée et entresol primitivement à usage de parking. Réaménagées dans les années 1980, elles étaient jusqu'alors occupées par Canal Plus, qui y stockait ses archives audiovisuelles. Les modifications demandées s'inscrivent dans un projet de transformation en un Centre de Formation et d'Apprentissage « Danse et Coiffure ». Si les démolitions demandées ne posent pas vraiment de problème, il serait en revanche souhaitable que l'ensemble de l'immeuble soit protégé, afin que soit préservée la cohérence du programme d'origine.

La Commission a formé un vœu en faveur d'une extension à l'ensemble de l'édifice de la protection partielle dont bénéficie actuellement cet étonnant immeuble conçu en 1907-1908 par l'architecte Juste Vieux abritant en superstructure deux grandes salles de jeu de Paume, réalisées après le départ des Tuileries. Cette construction est probablement le premier exemple connu à Paris d'une typologie d'immeuble associant terrain de sport et garage, programme qui



fera florès avec le développement de l'automobile durant l'entre-deux-guerres.





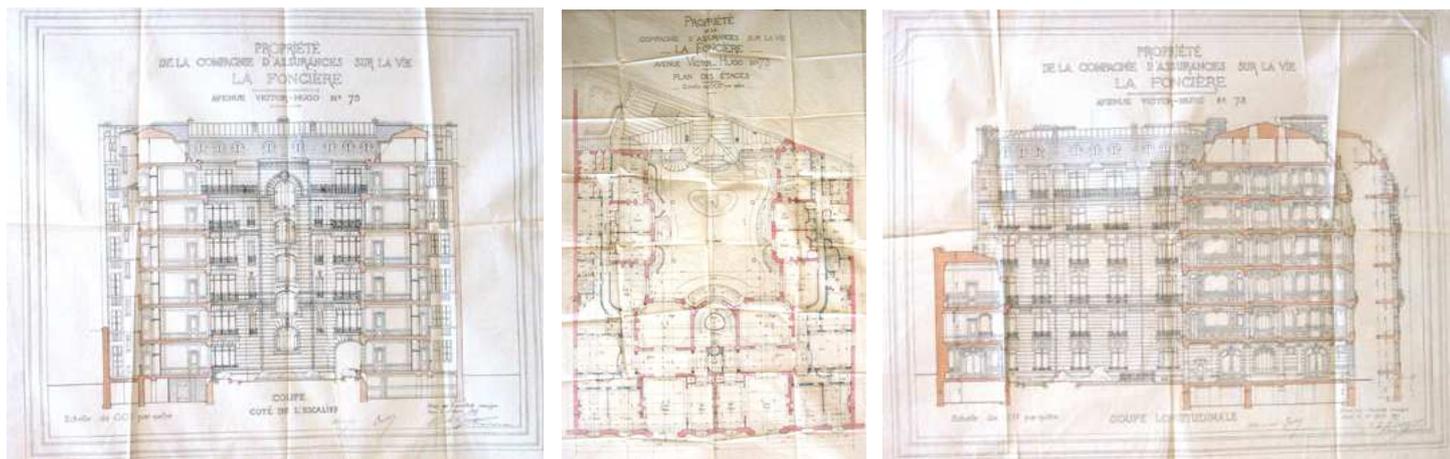
81 avenue Victor Hugo (16e arr.)

SHON à démolir : 5m²

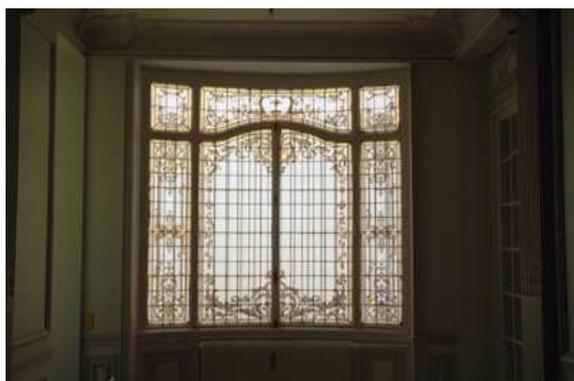


Dans cet immeuble de rapport luxueux construit par l'architecte Charles Genuys en 1898 pour la Compagnie d'Assurances « La Foncière », l'ensemble du second œuvre a été conservé dans les parties communes comme dans la plupart des appartements - subdivisés, mais dont subsistent les décors : cheminées, vitraux, huisseries, menuiseries et parquets. L'actuel projet porte sur

l'agrandissement de la trémie d'ascenseur dans une courette. La cabine n'étant plus d'origine et la courette étant un simple puits de lumière, cette modification est tout à fait envisageable. De même, la demande de prolongement de l'escalier principal pour accéder au dernier étage de combles, dans une partie d'un appartement qui a été complètement renouvelé dans les années 1970, ou bien la transformation de chambres de bonne en studios... En revanche, le pétitionnaire souhaite modifier la décoration intérieure de tous les appartements, dans un goût international qui se voudrait contemporain : huisseries et portes sont déposées, les planchers existants recouverts d'un nouveau sol en bois exotique, les lambris et décors démolis. La disparition de ces éléments est une atteinte profonde à l'intégrité de l'immeuble : sa banalisation, au nom d'une mode toujours changeante, est tout à fait contraire au respect du patrimoine.



La Commission a formé un vœu en faveur d'une inscription de cet ensemble sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés dans le PLU. Cet ensemble abritant un luxueux immeuble de rapport et un hôtel particulier sur cour, a été construit en 1898 par l'architecte Charles Genuys pour la Compagnie d'Assurance « La Foncière ». Il a conservé l'essentiel des éléments de second œuvre, décors, boiseries, cheminées, etc... La commission s'est prononcée en faveur d'un relevé minutieux des décors subsistants et a demandé leur conservation in situ et leur mise en valeur dans le cadre du présent projet.



25-27 rue des Haies (20^e arr.)

SHON à démolir : 44m²

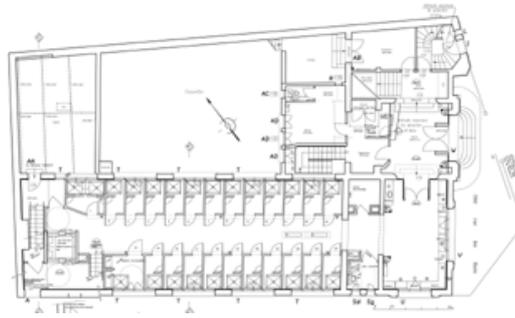


Protégé au titre du PLU, ce bâtiment de bains-douches municipaux a été construit en 1924-1927 par Georges Planche et Henri Gaudruche. Il s'agit du premier équipement de bains-douches municipal autonome et il devait servir de prototype. Le concours fut ouvert le 15 septembre 1924. Le projet retenu fut celui de deux architectes-voyers de la Ville, aux dépens de celui d'un entrepreneur de banlieue. Il instituait une séparation radicale hommes-femmes, à deux étages distincts. Les locaux techniques sont au sous-sol, tandis que le logement du directeur occupe l'aile en retour sur la rue des Haies, avec une entrée indépendante. Mis en service dès 1927, l'établissement est le premier d'une série de douze réalisations semblables qui s'échelonnent dans le cours des années trente. Le programme exigeait que ne fussent employés en façade "que des matériaux ne nécessitant pas d'autre ravalement qu'un nettoyage ou un brossage". La brique convenait à merveille, employée avec quelques éléments de céramique bleue. Réalisé en structure béton et parement de brique, l'édifice a conservé ses décors de céramique polychrome,

notamment le porche et la frise de couronnement. Le projet de réhabilitation, qui conserve la fonction d'origine, propose la création d'une trémie à l'extrémité de l'aile du bâtiment pour rendre les circulations conformes. Cette modification ne pose pas de problème au plan patrimonial. La réhabilitation des cabines de douches impose néanmoins la suppression des carrelages de grès d'origine (issus du fabricant Delassus-Gesvres, dont la production dans le Nord a été étudiée) : la solution la plus appropriée semble la conservation d'une cabine « témoin » avec son mobilier. En revanche n'a pas été prévu, lors du démontage et du remontage de la marquise au-dessus de l'entrée (imposés par le mauvais état de l'étanchéité de la couverture), la reconstitution des mosaïques à l'intrados de la coupole en béton translucide. Une solution doit impérativement être trouvée pour que ce décor soit préservé.

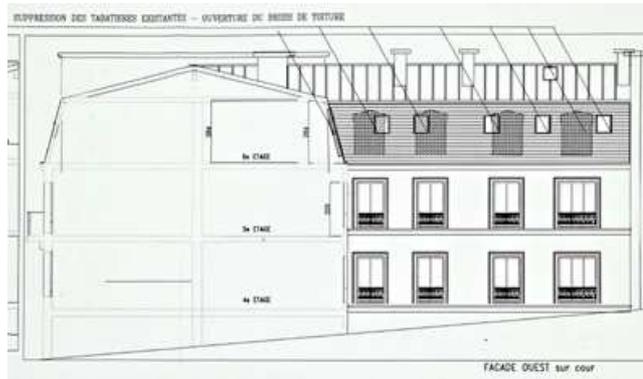
La Commission a formé un vœu en faveur de la reconstitution à l'identique de la coupole en béton translucide de la marquise d'entrée, avec sa mosaïque de carreaux cassés, et elle a

recommandé la conservation in situ d'une cabine « témoin » avec ses faiences anciennes, ses patères, son banc de granito et son bac à douche d'origine.



12 rue La Fayette (9^e arr.)

SHON à démolir : 8m²



Conformément au vœu de la Commission du 13 juillet 2006 « en faveur du maintien des fenêtres de toit de la façade sur rue de l'immeuble construit au début des années 1860 », le pétitionnaire renonce à l'implantation de lucarnes sur rue et il propose un prolongement d'escalier

dans un traitement contemporain évitant la confusion avec les parties anciennes.

La Commission a approuvé la nouvelle proposition de transformation du comble qui maintient les fenêtres de toit côté rue pour cet immeuble datant des années 1860.

7 rue Eugène Varlin, 17 rue Robert Blache (10^e arr.)

SHON à démolir : 775m²



La Commission avait émis un vœu le 2 mars 2006 « en faveur de la conservation de l'ancien atelier datant de la première moitié du XIX^e siècle construit avec une structure en bois posée sur des de pierre, témoignage de l'activité industrielle de ce quartier en bordure du canal Saint-Martin ». Un nouveau projet conservant le bâtiment est soumis à la Commission, qui l'approuve.



La Commission a approuvé le nouveau projet qui conserve partiellement l'ancien atelier de la première moitié du XIX^e siècle.

19 avenue de Saint-Ouen, 12B rue Saint-Jean (17^e arr.)

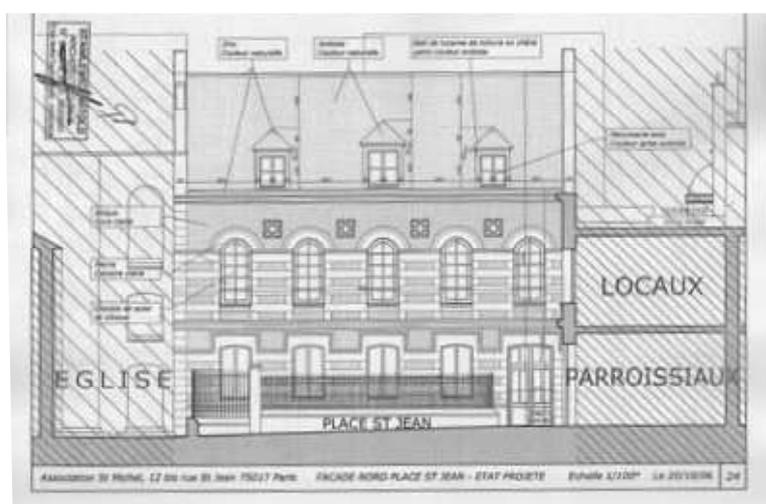
SHON à démolir : 14m²



Un nouveau projet avec un dessin plus proche du projet d'origine est proposé, en accord avec le vœu du 20 décembre 2006 « pour une intervention

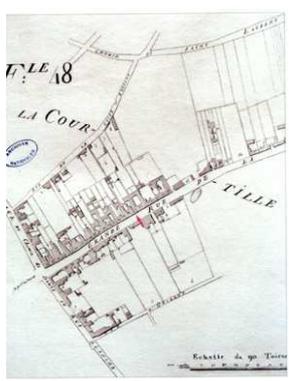
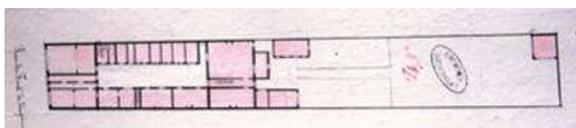
discrète, adaptée et réversible de transformation des combles dans la chapelle des catéchismes réalisée en 1901 en même temps que l'ancienne église Saint-Michel des Batignolles au 19 avenue Saint-Ouen et 12B rue Saint-Jean (17^e arr.). Elle demande à cet effet que le dessin des lucarnes créées dans la toiture s'inspire le plus possible de celui du projet initial non réalisé. »

La Commission a approuvé la nouvelle proposition de traitement architectural des lucarnes du comble qui s'inspire du projet initial de la chapelle des catéchismes réalisée en 1901.



Suivis

125 rue du Faubourg du Temple (10^e arr.)



Suite au vœu du 20 décembre 2006 « pour une étude historique et une évaluation patrimoniale, comprenant un relevé minutieux de cet ensemble bâti, afin d'étudier la possibilité de conserver des éléments anciens sur cette parcelle, en particulier l'escalier hors œuvre du XVII^e siècle situé dans le corps de bâtiment sur rue ainsi que le bel escalier à garde-corps en fer forgé de style Louis XIV dans un second corps de bâtiment en fond de cour », la remise de l'étude historique et patrimoniale permet de confirmer et de préciser les données historiques et patrimoniales de l'ensemble.

Les archives du Minutier central ont permis de retracer l'histoire des mutations foncières de cette parcelle de terre appartenant dans les années 1670 à un vigneron, Jean Bardou. En juillet 1689, elle est cédée à Claude Tricot, maître-maçon et entrepreneur des bâtiments du roi, qui y fait construire une maison. La propriété se composait alors de deux corps de bâtiments séparés par une cour pavée en grès, une seconde cour et un jardin allant jusqu'au fond de la parcelle. Il semble qu'il existait également dès l'origine, dans la première cour, des bâtiments servant d'écurie, de remise et de hangar. Il s'agit donc d'une maison de faubourg, rapidement louée à usage de cabaret et de marchand de vin : de 1733 à 1765, la propriété appartient à Benoît de Bussy-Duplessis, qui la loue à un cabaretier. Celui-ci y fait édifier un appentis entre la seconde cour et le jardin. C'est le petit-fils du cabaretier, Etienne-Antoine Pigeon, qui achète la maison en 1765. Par la suite, elle passe entre de nombreuses mains, mais l'on sait que dans les années 1850, elle était utilisée comme hôtel garni - ce qu'elle restera jusqu'à nos jours, dans des conditions d'insalubrité déplorables, toute la partie arrière ayant été remplie dès cette époque par des constructions à usage de logement. Leur disparition permettrait de mettre en valeur les éléments d'origine du bâtiment, en particulier ses deux escaliers. Il s'agit en effet d'une des constructions les plus anciennes du faubourg, dont elle marque la naissance au XVII^e siècle.

La Commission a bien reçu l'étude historique transmise par la SIEMP. Elle confirme l'intérêt de ce témoignage de l'urbanisation précoce de ce faubourg parisien, les deux corps de bâtiment sur rue et sur cour datant de 1689. La Commission s'est prononcée en faveur de la conservation et de la restauration de ces deux corps de bâtiment.

60 avenue de la Motte Piquet (15^e arr.)

Suite au vœu du 24 octobre 2006 « en faveur d'une intervention plus respectueuse du volume existant de l'ancien cinéma « Le Splendid », appelé également le « Kinopanorama », construit en 1957 par l'architecte Philippe Confesson », un étude historique a été remise et un nouveau projet présenté. Moins destructeur, il permet de conserver les traces de l'ancien cinéma tout à adaptant la salle à ses nouvelles fonctions commerciales.

La Commission a bien reçu l'étude historique transmise et a approuvé les nouvelles propositions concernant le projet envisagé sur l'ancien cinéma Kinopanorama construit en 1957 par l'architecte Philippe Confesson.

